

## ANNEXE A

COMILOG DUNKERQUE  
PORT 8898 – Z.I.P des Huttes  
8898, route Duvigneau  
F – 59820 Gravelines

---

Projet de courrier prenant acte du Porter à  
connaissance du site COMILOG  
DUNKERQUE

---

LILLE, le

**Objet** : Donner acte, porter-à-connaissance modification des conditions d'exploiter :  
Modernisation du four à arc immergé existant

Monsieur le Directeur,

En application de l'article L. 181-14 du code de l'environnement, vous avez porté à notre connaissance un projet de modernisation du four à arc immergé du site de Gravelines le 13 mai 2022 via un formulaire d'examen au cas par cas, complété le 28 février 2023 par le dossier référencé 3049 E-N-R-00451~A et le 22 juin 2023 par dossier référencé 3049 E-N-R-00451~B.

Après examen par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, il s'avère que ces modifications, si elles sont réalisées dans les conditions décrites dans vos porter-à connaissance, ne sont pas substantielles au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces modifications ne nécessitent donc pas une nouvelle procédure d'autorisation.

Les nouvelles conditions d'exploitations seront encadrées par un arrêté préfectoral complémentaire sur lequel vous avez été consulté qui vous sera notifié ultérieurement.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet du Nord